



Paris, le 30 janvier 2009

Communiqué de presse « Taux de rendement »

Avec 4,60% (net) en 2008... Entraid'épargne Carac est bien le n°1 de sa catégorie !

Faire fructifier son épargne tout en contribuant à réduire les inégalités... C'est possible et la Carac, mutuelle d'épargne et de retraite, le prouve en attribuant à sa garantie solidaire Entraid'épargne Carac un taux de rendement net de 4,60% en 2008.

Transparent, sûr et performant, Entraid'épargne Carac est ainsi le meilleur produit d'assurance-vie solidaire de sa catégorie.

Entraid'épargne Carac : plus performant que la majorité des garanties d'assurance-vie en euros

Le doute n'est plus permis ! Avec un taux de rendement net de 4,60% en 2008, Entraid'épargne Carac rivalise avec les meilleures garanties d'assurance-vie en euros du marché en terme de rémunération mais bénéficie également d'une fiscalité plus avantageuse.

En effet, Entraid'épargne Carac permet de bénéficier d'une réduction d'impôts de 75% du montant du don, dans la limite de 510 euros. Au delà de ce plafond, la réduction d'impôts s'élève à 66% dans la limite de 20% du revenu imposable.

L'épargne solidaire, un placement qui résiste mieux à la crise

En cette période d'incertitudes, l'épargne solidaire résiste mieux aux fluctuations du marché. La raison en est simple...De part sa nature, l'épargne est investie dans l'économie réelle et non exclusivement tournée vers la recherche de profits.

« Participer financièrement à l'amélioration de la société exige d'obtenir un résultat concret et efficace à la fois pour les épargnants et pour les associations recevant les dons. La gestion financière doit être irréprochable de manière à proposer un produit compétitif et sécuritaire sur la durée. C'est pourquoi la Carac a créé et gère Entraid'épargne Carac avec la même rigueur dont elle a fait preuve depuis 85 ans », souligne Joël Mazeau, responsable des partenariats.

En créant Entraid'épargne Carac en 2004, la Carac a souhaité proposer un produit transparent, sûr, performant et accessible à tous. Le mécanisme de partage est simple : 1% des versements des adhérents est reversé à une association humanitaire et d'utilité publique. Entraid'épargne Carac bénéficie d'ailleurs du label Finansol depuis 2007, gage de sa qualité et de son sérieux.

La Carac et l'épargne solidaire

La Carac a été l'un des premiers organismes financiers à proposer un produit d'assurance-vie solidaire. Cette initiative a été confortée et récompensée par la remise du prix spécial de l'innovation 2007 du magazine Le Revenu et par l'attribution du label Finansol. L'engagement de la Carac s'est renforcé ces derniers mois par la création d'un site dédié www.epargnonssolidaire.fr ainsi qu'un partenariat avec Finansol auprès de qui elle œuvre pour promouvoir plus largement ce type de placement.

Contact presse

Agence Zap !

Sandrine Charbonnier ou Louise Racine

Tél : 01 47 04 04 47

scharbonnier@agencezap.com - lracine@agencezap.com

Carac

Javotte Thierry

Tél : 01 55 61 55 82

jthierry@carac.fr